

 Centre Hospitalier de Montfavet	Profil de poste de Praticien Hospitalier	
DIRECTION GENERALE	Pôle Luberon Val de Durance Service ambulatoire Unité d'exercice : CMP APT	Date 20/08/2026

Identification du poste	Classification RH
N° FINESS établissement d'affectation : 84 0000 137	Médecin Psychiatre
Quotité : Temps plein / temps partiel	Section d'exercice Psychiatrie generale

DESCRIPTION DU CONTEXTE/ENVIRONNEMENT DU POSTE

Description générale de l'établissement, du pôle et du service d'affectation (la nature et le volume d'activité, le nombre de lits, l'effectif médical et paramédical, les moyens matériels) ; exercice sur plusieurs sites s'il y a lieu.

Le Centre hospitalier de Montfavet assure sur trois sites d'hospitalisation (Avignon-Montfavet, Carpentras et Orange) et sur une quarantaine de sites ambulatoires des soins de santé mentale et de réinsertion sociale à la population du Vaucluse et du Nord des Bouches-du-Rhône et est organisé en six pôles médicaux sous la responsabilité de chefs de pôles. L'établissement prend en charge plus de 21 000 personnes différentes tous les ans, dans 85% des cas sans hospitalisation. Il est de plus organisateur d'activités de recours d'intérêt national et régional. Il a également développé une importante offre médico-sociale et sociale dans le champ du handicap et de l'insertion avec un pôle social et médico-social.

Le Centre hospitalier de Montfavet a en son sein 118 médecins dont 72 praticiens hospitaliers

Psychiatrie générale adulte (hospitalisation, CMP, HDJ)

Pédopsychiatrie : CMP infanto-juvénile, périnatalité, unité pour adolescents

Géronto-psychiatrie : unité d'hospitalisation et suivi ambulatoire

Addictologie : unité SSR et travail ambulatoire

Psychiatrie en milieu pénitentiaire

MISSION(S) GENERALE(S)

Activités principales

- Missions cliniques (100%) : Activité ambulatoire : Accueil et suivi/ consultation au CMP d'APT

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE

Caractéristiques particulières :

- Contraintes du poste : trajet CHM- APT
- Modalités d'organisation de la continuité et de la permanence des soins : Accueil Pole intra une journée par semaine
- Un samedi tous les deux mois, garde nuit CHM selon le tableau général de garde,
- Exercice Partagé en ambulatoire : CMP APT 60%, Accueil intra CHM 40%,

RELATIONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Chef de service ou responsable de structure interne et Chef de Pôle
Préciser les différents responsables fonctionnels si besoin

1) Liens organisationnels :

a) Institutionnel :

- Directeur de l'établissement de santé
- CME

b) Pôle :

- Chef de Pôle = N+3
- Chef de Service = N+2
- Chef d'Unité = N+1

2) Liens fonctionnels :

c) Institutionnel :

- Directeurs des services administratifs de l'établissement
- Coordonnateur général des soins

d) Pôle :

- Collaborateurs du Chef de pôle : cadre supérieur de santé et cadre administratif de pôle
- Directeur référent du pôle
- Médecins responsables des services du pôle

e) UF :

- Équipe médicale de l'**UF du CMP d'APT**
- Cadre de santé
- Membres d'équipes pluridisciplinaires (médecins, IPA et, IDE...)
- Médecins responsables des autres services de l'établissement

f) Hors CHM :

- Acteurs externes intégrés aux parcours de soins (réseau local médical, social, judiciaire, etc.)
- Conseil de l'ordre

COMPETENCES ATTENDUES OU SOUHAITEES

Rubrique à renseigner une fois le candidat nommé et installé dans ses fonctions :

- DES requis ou équivalent
- Spécialisations ou connaissances complémentaires s'il y a lieu ;
- Qualités professionnelles
- Sont également listées ici les compétences qui ne sont pas requises pour le poste mais que le praticien a développées